

Objet : Dons et legs – Acceptation du don de la société SEMCODA

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°60/20 du 24 septembre 2020 et complétée par la délibération n°043/21 du 30 juin 2021 autorisant Madame le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant estimé du projet subventionné,

Vu l'intention du dirigeant de la société Semcoda, sise 50 rue du Pavillon CS 91007, 01009 Bourg-en-Bresse, d'offrir 500€ à la commune de Saint-Rémy pour son événement « Place à l'été 2024 »,

Considérant que cette donation s'effectue sans contrepartie financière, sans conditions et sans charges,

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Madame le Maire est autorisée à recevoir le don de la société Semcoda tel que mentionné dans les visas.

ARTICLE 2 :

Madame le Maire ou son représentant sont autorisés à réaliser toutes les formalités administratives relatives à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera notifiée et publiée sur le site internet de la commune.
Ampliation sera adressée à la Trésorerie Municipale et à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône

Fait à Saint-Rémy, le 14 février 2024

Florence PLISSONNIER

Maire

